

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 560

17 mars 2006

SOMMAIRE

Advice Invest S.A., Luxembourg	26858	GUS Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	26855
Alcazar S.A.	26840	Helvinvest, S.à r.l., Remerschen	26852
Alcazar S.A.	26840	Honeybee Holding S.A., Luxembourg	26854
Balboa S.A.H., Luxembourg	26838	HT Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	26839
Benchley Investments S.A.H., Luxembourg	26877	Jasmin Investments S.A., Luxembourg	26840
Benelux Distribution Matériel Textile, S.à r.l., Luxembourg.....	26834	Leggett & Platt Europe Finance S.C.S., Luxembourg.....	26857
Bijouterie Kass-Jentgen et Fils, S.à r.l., Luxembourg.....	26854	Leggett & Platt Luxembourg Finance Company, S.à r.l., Luxembourg	26857
Bois Champ Holding S.A., Luxembourg	26878	Leggett & Platt Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg.....	26857
Bridgepoint Europe II Investments, S.à r.l., Luxembourg.....	26837	Leggett & Platt Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	26858
C7 Illkirch, S.à r.l., Luxembourg.....	26870	Lumenis Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	26834
Caterpillar Luxembourg, S.à r.l., Münsbach	26852	Lumenis Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	26834
Consortium International d'Investissements Economiques S.A.H., Luxembourg	26835	Lumenis Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	26834
Corin S.A., Luxembourg	26857	LVM Company, S.à r.l.....	26837
Corinto S.A., Luxembourg	26836	Müller & Weygandt Holding, S.à r.l., Luxembourg	26841
Cosminvest S.A., Strassen.....	26876	Müller & Weygandt Holding, S.à r.l., Luxembourg	26846
Costa Dei Fiori S.A., Luxembourg	26839	N.I.P. (Lux), S.à r.l., Luxembourg.....	26840
Country Paradise Recreationinvest S.A., Luxembourg.....	26854	Novita S.A., Luxembourg	26837
Cubinvest S.A., Luxembourg	26852	Patricia International S.A.H., Luxembourg.....	26877
Danton C2, S.à r.l., Luxembourg	26861	Riace Invest S.A., Luxembourg.....	26836
Deloitte S.A., Luxembourg.....	26836	Sapiens Tech S.A., Esch-sur-Alzette.....	26835
Eontech Ventures S.A. & Alpha S.C.A., Luxembourg.....	26878	Sapiens Technology S.A., Esch-sur-Alzette	26834
Eontech Ventures S.A. & Alpha S.C.A., Luxembourg.....	26879	Scientific Games Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg.....	26854
EPI Q2 Option, S.à r.l., Luxembourg	26877	Scientific Games Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg.....	26853
Epos Invest S.A., Luxembourg	26835	Scorlux S.A., Luxembourg.....	26880
F.S.A. Investment S.A.H., Luxembourg.....	26852	Société Expresse Conditionnement S.A., Luxembourg.....	26879
Figa S.A.H., Luxembourg	26838	Sunrise International S.A., Luxembourg	26877
Flex Invest S.A., Luxembourg.....	26854	Teca Holding S.A., Luxembourg.....	26836
Flin S.A.H., Luxembourg.....	26839	Touvan Holding S.A., Luxembourg	26853
Galileo S.A.H., Luxembourg	26850	Touvan Holding S.A., Luxembourg	26853
Gazebo S.A., Luxembourg	26877	Touvan Holding S.A., Luxembourg	26853
Gefima S.A., Luxembourg.....	26835	Touvan Holding S.A., Luxembourg	26853
Georgia-Pacific Finance, S.à r.l., Luxembourg	26838	Touvan Holding S.A., Luxembourg	26853
Glacier Investment I GP, S.à r.l., Luxembourg	26863		

BENELUX DISTRIBUTION MATERIEL TEXTILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.299.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01324, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Signature.

(107360.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

SAPIENS TECHNOLOGY, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 90.241.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Signature.

(107361.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

LUMENIS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 343.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 81.571.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(107413.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

LUMENIS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 343.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 81.571.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(107416.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

LUMENIS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 343.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 81.571.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(107418.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

SAPIENS TECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 90.774.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Signature.

(107366.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

GEFIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 75.527.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

GEFIMA S.A.

Signatures

(107421.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

EPOS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 87.222.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

EPOS INVEST S.A.

Signatures

(107424.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

**CONSORTIUM INTERNATIONAL D'INVESTISSEMENTS ECONOMIQUES S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.355.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 novembre 2005

- Messieurs Jean-Robert Bartolini et Carlo Schlessler ne se représentent pas aux suffrages.
- Les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs pour une période statutaire de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.
- Le mandat d'Administrateur de la société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Le mandat de la société LOUV, S.à r.l. viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Certifié sincère et conforme

CONSORTIUM INTERNATIONAL D'INVESTISSEMENTS ECONOMIQUES S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02699. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107831.3/795/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

CORINTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 100.055.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

CORINTO S.A.

Signatures

(107426.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

RIACE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 100.058.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

RIACE INVEST S.A.

Signatures

(107428.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

TECA HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 33.818.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 22. April 2005 hervor dass:

das Mandat des Verwaltungsratsmitgliedes Herrn Fred Alessio aufgehoben wird und durch ein Mandat an Herrn Guy Lanners, Privatangestellter, wohnhaft in: 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, ersetzt wird; die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, Herrn Anton C. De Boef, Guy Lanners und John Weber bis zur jährlichen Hauptversammlung im Jahr 2011 verlängert werden;

das Mandat des Rechnungskommissars SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISE SC aufgehoben wird und durch ein Mandat der FIDU-CONEPT, S.à r.l., mit Sitz in: 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, ersetzt wird. Das Mandat des Rechnungskommissars FIDU-CONCEPT, S.à r.l. dauert bis zur jährlichen Hauptversammlung im Jahr 2011.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107646.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

DELOITTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 67.895.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 août 2004:

- que les fonctions de fondé de pouvoir ont été conférées à Monsieur Raymond Krawczykowski à partir du 16 août 2004. Il peut engager la société avec signature individuelle. Le pouvoir de signature conféré est révocable ad nutum.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108019.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

NOVITA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 45.988.

—
AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 22. April 2005 hervor dass:

das Mandat des Verwalters Herrn Fred Alessio aufgehoben wird und durch ein Mandat an Herrn Guy Lanners, Privatangestellter, wohnhaft in: 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, ersetzt wird mit Wirkung ab dem 1. Januar 2005. Das Mandat endet mit der statutarischen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2007 bestimmt,

das Mandat des Rechnungskommissars EUROPE FIDUCIAIRE(LUXEMBOURG) S.A. aufgehoben wird und durch ein Mandat der FIDU-CONCEPT S.à r.l., mit Sitz in L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, ersetzt wird, mit Wirkung ab dem 1. Januar 2005. Das Mandat endet mit der statutarischen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2007 bestimmt.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107651.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social EUR 25.000,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 79.098.

—
Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, avec siège social au 101, Finsbury Pavement, London EC2A 1 EJ, et EUROPEAN PERFUME SHOPS, S.à r.l. avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, prenant effet le 29 juin 2005, que vingt-cinq (25) parts sociales de Classe E de la société à responsabilité limitée BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, sont détenues depuis le 29 juin 2005 par EUROPEAN PERFUME SHOPS, S.à r.l., préqualifiée.

Il en résulte que BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED ne détient plus de parts sociales de Classe E dans BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l. et que EUROPEAN PERFUME SHOPS, S.à r.l. détient, depuis le 29 juin 2005, les vingt-cinq (25) parts sociales de Classe E dans BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey, S.à r.l.

Gérant

Signature

A. Schwachtgen

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06421. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(107749.3/230/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

LVM COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 92.613.

—
Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe de la dénonciation des Conventions de Domiciliation et de Management conclues le 4 mars 2003, pour une durée indéterminée, entre les deux sociétés:

LVM COMPANY, S.à r.l. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe également de la démission du gérant, avec effet immédiat:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que gérant.

Fait à Luxembourg, le 15 novembre 2005.

CITCO LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107998.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

BALBOA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 98.083.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 novembre 2005

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02044. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107775.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

GEORGIA-PACIFIC FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.387.750.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 90.391.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2004 de la société GEORGIA-PACIFIC INVESTMENT, S.à r.l., associé unique de la Société (l'Associé Unique), que l'Associé Unique a transféré, sans interruption de la personnalité morale, son siège statutaire, son principal établissement, son administration centrale et sa direction effective du Grand-Duché du Luxembourg vers l'Etat du Maine, Etats-Unis d'Amérique, One Monument Square, Portland, Maine 04101, et ce avec effet au 31 décembre 2004. L'Associé Unique a ainsi procédé, inter alia, à la refonte complète de ses statuts pour les adapter à la législation de l'Etat du Maine, Etats-Unis d'Amérique, avec changement de sa dénomination sociale qui sera désormais GEORGIA-PACIFIC INVESTMENT INC.

Il en résulte qu'à compter du 31 décembre 2004, l'Associé Unique de la Société est la société GEORGIA-PACIFIC INVESTMENT Inc., ayant son siège social One Monument Square, Portland, Maine 04101, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de l'Etat du Maine, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 2043641300011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEORGIA-PACIFIC FINANCE, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL02903. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107795.3/2460/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

FIGA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 23.569.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01980, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour FIGA, Société Anonyme Holding

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur

Signature / A. Lenaerts

(107995.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

HT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.300.000.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 105.045.

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales datée du 22 septembre 2005 que:

- ADVENT HT TROPLAST, S.à r.l. a transféré 3.561 parts sociales qu'elle détenait dans la société HT LUXEMBOURG, S.à r.l. vers HT MANAGEMENT BETEILIGUNGS, GmbH, une société régie suivant les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège à Chiemgaustrasse 116, 81549 Munich, Allemagne.

- CEP II PARTICIPATIONS, S.à r.l. a transféré 4.353 parts sociales qu'elle détenait dans la société HT LUXEMBOURG, S.à r.l. vers HT MANAGEMENT BETEILIGUNGS, GmbH, une société régie suivant les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège à Chiemgaustrasse 116, 81549 Munich, Allemagne.

En conséquence, HT MANAGEMENT BETEILIGUNGS, GmbH détient 7.914 parts sociales de la société HT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Par ailleurs, il résulte d'une deuxième convention de transfert de parts sociales datée du 22 septembre 2005 que HT MANAGEMENT BETEILIGUNGS, GmbH a transféré avec effet le 26 octobre 2005 les 7.914 parts sociales qu'elle détenait dans la société HT LUXEMBOURG, S.à r.l. vers HT MANAGEMENT, GmbH & CO. KG, une société régie suivant les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège à Promenadeplatz 8, 80333 Munich, Allemagne.

Les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

Actionnaires:	Parts sociales détenues:
- ADVENT HT TROPLAST, S.à r.l.	68.247
- CEP II PARTICIPATIONS, S.à r.l.	55.839
- HT MANAGEMENT, GmbH & CO. KG	7.914
Total:	132.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107836.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

FLIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 29.761.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Signature

Un mandataire

(107936.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

COSTA DEI FIORI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 39.245.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2005

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108022.3/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

26840

ALCAZAR S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 82.760.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la société ALCAZAR S.A., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, et la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Signature

L'agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03292. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107937.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

ALCAZAR S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 82.760.

EXTRAIT

Il résulte de la lettre recommandée datée du 8 décembre 2005 la démission de la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, de sa fonction de commissaire aux comptes de la société ALCAZAR S.A.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Signature

L'agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107938.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

N.I.P. (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 967.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 97.958.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

P. Gallasin.

(107939.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

JASMIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 67.529.

Extrait du conseil d'administration du 5 décembre 2005

Successivement, le Conseil d'Administration a accepté les démissions de Pierre-Paul Cochet et Michel Di Benedetto et a décidé de coopérer:

- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires demeurant à Luxembourg,
- S.G.A. SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Les nominations seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour copie conforme

FMS SERVICES S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01905. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108033.3/1023/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 103.297.

In the year two thousand and four, on the sixth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», in process of registration with Luxembourg Trade Register section B, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on September 22, 2004, to be published as soon as practicable in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole partner exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the issued share capital by an amount of EUR 16,987,500.- (sixteen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 17,000,000.- (seventeen million Euro) by the issue of 39,500 (thirty-nine thousand five hundred) ordinary «Class A shares» with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and by the issue of 640,000 (six hundred forty thousand) preferred «Class B shares» with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of articles 8, 9 and 20 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partner decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 16,987,500.- (sixteen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 17,000,000.- (seventeen million Euro) by the issue of 39,500 (thirty-nine thousand five hundred) ordinary «Class A shares» with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and by the issue of 640,000 (six hundred forty thousand) preferred «Class B shares» with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Second resolution

It is decided to admit the partners:

PPMV SECOND NOMINEES LTD, a limited company, having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom to the subscription of the 29,330 (twenty-nine thousand three hundred thirty) ordinary «Class A shares» with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

PPMV PSPS NOMINEES LTD, a limited company, having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom to the subscription of the 7,600 (seven thousand six hundred) ordinary «Class A shares» with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

PPMV BOS NOMINEES LTD, a limited company, having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom to the subscription of the 570 (five hundred seventy) ordinary «Class A shares» with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

PPMV HOLBORN NOMINEES LTD, a limited company, having its registered office at Laurence Pountney Hill to the subscription of the 2,000 (two thousand) ordinary «Class A shares» with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

PPMV SECOND NOMINEES LTD, a limited company, having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom to the subscription of the 502,400 (five hundred two thousand four hundred) preferred «Class B shares» with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

PPMV PSPS NOMINEES LTD, a limited company, having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom to the subscription of the 128,000 (one hundred twenty-eight thousand) preferred «Class B shares» with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

PPMV BOS NOMINEES LTD, a limited company, having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom to the subscription of the 9,600 (nine thousand six hundred) preferred «Class B shares» with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon PPMV SECOND NOMINEES LTD, prenamed, represented by Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 29,330 (twenty-nine thousand three hundred thirty) ordinary «Class A shares» and 502,400 (five hundred two thousand four hundred) preferred «Class B shares» and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 13,293,250.- (thirteen million two hundred ninety-three thousand two hundred fifty Euro), as was certified to the undersigned notary.

Thereupon PPMV PSPS NOMINEES LTD, prenamed, represented by Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 7,600 (seven thousand six hundred) ordinary «Class A shares» and 128,000 (one hundred twenty-eight thousand) preferred «Class B shares» and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 3,390,000.- (three million three hundred ninety thousand Euro), as was certified to the undersigned notary.

Thereupon PPMV BOS NOMINEES LTD, prenamed, represented by Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 570 (five hundred seventy) ordinary «Class A shares» and 9,600 (nine thousand six hundred) preferred «Class B shares» and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 254,250.- (two hundred fifty-four thousand two hundred fifty Euro), as was certified to the undersigned notary.

Thereupon PPMV HOLBORN NOMINEES LTD, prenamed, represented by Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 2,000 (two thousand) ordinary «Class A shares» and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Articles 8, 9 and 20 of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 17,000,000.- (seventeen million Euro) represented by 40,000 (forty thousand) ordinary shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each (the «Class A Shares») and by 640,000 (six hundred forty thousand) preferred shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each (the «Class B Shares»).

Art. 9. Voting rights attached to the shares

Each share, whatever its class be, confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Financial Rights attached to the shares

All Class B Shares will have preferred and cumulative financial rights on dividends and in the event of liquidation as follows:

The Class B Shares shall rank, as to dividends and upon Liquidation (as defined in article 9.2.1), equally with each other and prior to the Class A Shares.

9.1. Dividend Provisions

9.1.1. Holders of Class B Shareholders (the «Class B Shareholders») shall be entitled to receive with respect to each financial year out of any funds and assets of the Company legally available prior to and in preference of any dividend, declaration or payment to any Class A Shares (a «Class A Shares Dividend»), cumulative dividends per each Class B Share owned, whether in cash or in kind, corresponding to an amount of 8% of the nominal value of each Class B Share, at an annual rate (the «Preferred Share Dividend») calculated as follows:

$$\begin{aligned} & \text{Preferred Share Dividend} \\ & = \\ & (8\% \text{ of the Nominal Value} \times (\text{multiplied by}) \text{ number of Years}) \\ & \quad - (\text{less}) \\ & \text{Distributed Dividends} \end{aligned}$$

Where:

- The Nominal Value means at the particular time of the decision to distribute some Preferred Share Dividends, the nominal value of the Class B Shares at the time of their issuance, subject, as the case may be, to the adjustment made to this nominal value upon the occurrence of a change in the nominal value (e.g.: share split, increase of the nominal value), so that the nominal value of one Class B Share before the occurrence of any such change shall equal the aggregate nominal value of the share received in exchange for this Class B shares by the Class B Shareholder with respect thereto upon the effectiveness of such change, (the «Nominal Value»);

- Years mean any financial year closed from the date of first issuance by the Company of the Class B Share concerned (the «Original Issuance Date») until the date of payment of the Preferred Share Dividend to the Class B Share concerned;

- The Distributed Dividends mean any dividends previously distributed and therefore paid to the Class B Shareholders pursuant to the Preferred Share Dividend.

9.1.2. Therefore, if on one financial year, (i) the distributable benefits are less than the then applicable Preferred Share Dividend, or (ii) the Company decide not to distribute any dividend (in particular the Preferred Share Dividend as defined above) or just part of the Preferred Share Dividend, all or any portion of the Preferred Share Dividend not to be decided and distributed in a particular year shall be postponed on the subsequent financial year and added to the Preferred Share Dividend attached to this subsequent financial year. This mechanism is applicable of the same manner from year to year.

9.1.3. The Class B Shareholders shall not be entitled to other dividends in addition to the Preferred Share Dividend.

9.2. Liquidation Rights

9.2.1. In the event of dissolution and liquidation of the Company as provided for in article 20 of the present articles of association (the «Liquidation»), the Class B Shareholders shall be entitled to receive out of the assets of the Company legally available for distribution to its shareholders, whether from capital, surplus or earnings, before any payment shall

be made to the holders of Class A Shares (the «Class A Shareholders»), an amount per Class B Shares (the «Preferred Liquidation Price») equal to:

Nominal Value
+ (plus)

An amount equal to 8% of the Nominal Value multiplied by the number of financial years closed from the Original Issuance Date until the date of the Liquidation

+ (plus)

An amount equal to 8% of the Nominal Value multiplied by 365 (days) and divided by the number of days elapsed from the date of the end of the last closed financial year until and including the date of the Liquidation

- (less)

the amount of any Preferred Share Dividend already distributed and paid to the Class B Shareholders.

9.2.2. No provisions in section 9.2.1 and hereof are intended to amend any rights provided under sections 9.1.1 and 9.1.2 hereof.

9.2.3. If, upon any Liquidation, the assets of the Company available for distribution to its shareholders shall be insufficient to pay the Class B Shareholders the full amount as to which each of them shall be entitled, then these assets shall be shared ratably between the Class B Shareholders, according to the same proportion as if all amounts which should have been paid were paid in full.

9.2.4. The Class B Shareholders shall not be entitled to other liquidation rights than the payment of the Preferred Liquidation Price.

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be distributed to the shareholders in compliance with the terms of article 9.2 of the present articles of association.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one hundred and seventy-six thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le six octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, constituée suivant acte reçu le 22 septembre, 2004, qui sera publié dès que possible au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 16.987.500,- (seize millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 17.000.000,- (dix-sept millions euros) par l'émission de 39.500 (trente-neuf mille cinq cents) nouvelles parts sociales ordinaires de «Classe A» d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, et par l'émission de 640.000 (six cent quarante mille) nouvelles parts sociales préférentielles de «Classe B» d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente des articles 8, 9 et 20 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 16.987.500,- (seize millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 17.000.000,- (dix-sept millions d'euros) par l'émission de 39.500 (trente-neuf mille cinq cents) nouvelles parts sociales ordinaires de «Classe A» d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, et par l'émission de 640.000 (six cent quarante mille) nouvelles parts sociales préférentielles de «Classe B» d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre les associés:

PPMV SECOND NOMINEES LTD, une société de droit anglais, ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom à la souscription des 29.330 (vingt-neuf mille trois cent trente) parts sociales de «Classe A» d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

PPMV PSPS NOMINEES LTD, une société de droit anglais, ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom à la souscription des 7.600 (sept mille six cents) parts sociales de «Classe A» d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

PPMV BOS NOMINEES LTD, une société de droit anglais, ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom à la souscription des 570 (cinq cent soixante-dix) parts sociales de «Classe A» d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

PPMV HOLBORN NOMINEES LTD, une société de droit anglais, ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom à la souscription des 2.000 (deux mille) parts sociales de «Classe A» d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

PPMV SECOND NOMINEES LTD, une société de droit anglais, ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom à la souscription des 502.400 (cinq cent deux mille quatre cents) parts sociales préférentielles de «Classe B» d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

PPMV PSPS NOMINEES LTD, une société de droit anglais, ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom à la souscription des 128.000 (cent vingt-huit mille) parts sociales préférentielles de «Classe B» d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

PPMV BOS NOMINEES LTD, une société de droit anglais, ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom à la souscription des 9.600 (neuf mille six cents) parts sociales préférentielles de «Classe B» d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite PPMV SECOND NOMINEES LTD, prénommée, représentée par Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 29.330 (vingt-neuf mille trois cent trente) parts sociales nouvelles de «classe A», et 502.400 (cinq cent deux mille quatre cents) parts sociales préférentielles de «Classe B» et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 13.293.250,- (treize millions deux cent quatre-vingt-treize mille deux cent cinquante euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Ensuite PPMV PSPS NOMINEES LTD, prénommée, représentée par Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 7.600 (sept mille six cent) parts sociales nouvelles de «classe A», et 128.000 (cent vingt-huit mille) parts sociales préférentielles de «Classe B» et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 3.390.000,- (trois millions trois cent quatre-vingt-dix mille euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Ensuite PPMV BOS NOMINEES LTD, prénommée, représentée par Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 570 (cinq cent soixante-dix) parts sociales nouvelles de «classe A», et 9.600 (neuf mille six cents) parts sociales préférentielles de «Classe B» et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 254.250,- (deux cent cinquante-quatre mille deux cent cinquante euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Ensuite PPMV HOLBORN NOMINEES LTD, prénommée, représentée par Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 2.000 (deux mille) parts sociales nouvelles de «classe A» et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles 8,9 et 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 17.000.000,- (dix-sept millions d'euros), représenté par 40.000 (quarante mille) parts sociales ordinaires de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune (les «Parts Sociales de Classe A») et par 640.000 (six cent quarante mille) parts sociales préférentielles de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»).

Art. 9. Droits de vote attachés aux parts sociales

Chaque part sociale, quel que soit sa classe, confère un droit de vote identique lors des prises de décision.

Droits financiers attachés aux parts sociales

Toutes les Parts Sociales de Classe B auront des droits financiers préférentiels et cumulatifs à l'occasion des distributions de dividendes ainsi que dans l'hypothèse d'une liquidation, ainsi qu'il suit:

Les Parts Sociales de Classe B participeront entre elles de manière égale et primeront les Parts sociales de classe A à l'occasion des distributions de dividendes et dans l'hypothèse d'une Liquidation (telle que défini à l'article 9.2.1).

9.1. Dispositions sur les dividendes

9.1.1. Les détenteurs des Parts Sociales de Classe B (les «Associés de Classe B») recevront au cours de chaque exercice social sur les fonds et actifs de la Société légalement disponibles, avant et par préférence à tout dividende, déclaration ou paiement attaché à toute Part Sociale de Classe A («Dividende de Part Sociale de Classe A»), des dividendes cumulatifs pour chaque Part Sociale de Classe B détenue, en numéraire ou en nature, correspondant à une somme de 8% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe B, à un taux annuel (le «Dividende de Part Sociale Préférentielle») calculé ainsi qu'il suit:

$$\begin{aligned} & \text{Dividende de Part Sociale Préférentielle} \\ & = \\ & (8\% \text{ de la Valeur Nominale} \times (\text{multipliée par}) \text{ le nombre d'Années}) \\ & \quad - (\text{moins}) \\ & \quad \text{les Dividendes Distribués} \end{aligned}$$

où:

- Valeur Nominale signifie, à l'instant précis de la décision de distribuer des Dividendes de Parts Sociales Préférentielles, la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B au moment de leur émission, sous la réserve, le cas échéant, de l'ajustement apporté à cette valeur nominale en raison de la survenance d'un changement dans la valeur nominale (par exemple: division de l'action, augmentation de la valeur nominale), de sorte que la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe B avant ce changement dans la valeur nominale soit égale à la somme cumulée de la/des valeur(s) nominale(s) de la/des part(s) sociale(s) reçue(s) par l'Associé de Classe B en échange de cette Part Sociale à la prise d'effet de ce changement, (la «Valeur Nominale»);

- Années signifie tout exercice social clos depuis la date de la première émission par la Société de la Part Sociale de Classe B concernée (la «Date d'Emission Originnaire») jusqu'à la date de paiement du Dividende de Part Sociale Préférentielle à la Part Sociale de Classe B concernée;

- Dividendes Distribués signifie tous les dividendes préalablement distribués et par conséquent payés aux Associés de Classe B en vertu du Dividende de Part Sociale Préférentielle.

9.1.2. Ainsi, si lors d'un exercice social, (i) les bénéfices distribuables sont moindres que le Dividende de Part Sociale Préférentielle alors applicable, ou (ii) la Société décide de ne distribuer aucun dividende (et particulièrement le Dividende de Part Sociale Préférentielle tel que défini ci-dessus) ou juste une partie du Dividende de Part Sociale Préférentielle, la totalité ou partie du Dividende de Part Sociale Préférentielle n'ayant pas fait l'objet d'une décision d'octroi et donc de distribution au cours d'un exercice social déterminé sera reporté sur l'exercice social suivant et ajouté au Dividende de Part Sociale Préférentielle attaché à cet exercice social suivant. Ce mécanisme est applicable de la même manière d'année en année.

9.1.3. Les Associés de Classe B ne recevront aucun autre dividende en supplément du Dividende de Part Sociale Préférentielle.

9.2. Droits attachés à la Liquidation

9.2.1. Dans l'hypothèse d'une dissolution et d'une liquidation de la Société telles que prévues à l'article 20 des présents Statuts (la «Liquidation»), les Associés de Classe B recevront sur les actifs de la Société légalement disponibles pour une distribution aux associés provenant du capital, du boni de liquidation, avant tout paiement aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A (les «Associés de Classe A»), une somme par Part Sociale de Classe B (le «Prix de Liquidation Préférentiel») égale à:

$$\begin{aligned} & \text{Valeur Nominale} \\ & + (\text{plus}) \end{aligned}$$

Une somme égale à 8% de la Valeur Nominale multipliée par le nombre d'exercice social clôturé depuis la Date d'Emission Originnaire jusqu'au jour de la Liquidation y inclus

$$+ (\text{plus})$$

Une somme égale à 8% de la Valeur Nominale multipliée par 365 (jours) et divisée par le nombre de jours écoulés depuis la fin du dernier exercice social clôt jusqu'au jour de la Liquidation y inclus

$$- (\text{moins})$$

la somme de tout Dividende de Part Sociale Préférentielle déjà distribuée et payée aux Associés de Classe B.

9.2.2. Aucune disposition de la section 9.2.1 ci-dessus n'a pour objectif de modifier les droits prévus aux sections 9.1.1 et 9.1.2 ci-dessus.

9.2.3. Si, dans l'hypothèse d'une Liquidation, les actifs de la Société disponibles pour distribution aux associés sont insuffisants pour payer aux Associés de Classe B la totalité de ce que chacun d'entre eux est en droit de recevoir, alors ces actifs seront partagés proportionnellement entre les Associés de Classe B, selon la même proportion que dans l'hypothèse où la totalité des sommes dues leur aurait été payée.

9.2.4. Les Associés de Classe B n'auront aucun autre droit lors de la Liquidation que le paiement du Prix de Liquidation Préférentiel.

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en conformité avec les dispositions de l'article 9.2 des présents statuts.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent soixante-seize mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 16, case 2. – Reçu 169.875 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

J. Elvinger.

(111813.3/211/339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 103.297.

In the year two thousand and four, on the thirteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg section B number 103.297 incorporated by deed to be published as soon as practicable in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on October 6, 2004 to be published as soon as practicable in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 40,000 (forty thousand) ordinary Class A shares and the 640,000 (six hundred forty thousand) preferred Class B shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Approval of the transfer of 500 shares of the Company from PPMV NOMINEES LTD to PPMV SECOND NOMINEES LTD;

2.- Creation of two different classes of managers: type A manager and type B manager;

3.- Subsequent amendment of articles eleven and thirteen of the articles of association in order to reflect such action;

4.- Categorization of Gérard Becquer as A manager.

5.- Appointment of the following managers:

- Mr Guido May as A Manager;

- Mr Peter Jansenberger as A Manager;

- Mr Rainer Tönies as B Manager;

- Mr Reinhold Kuhn as B Manager;

- Mr Horst Trimborn as B Manager;

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

It is resolved to approve the transfer of 500 (five hundred) ordinary Class A shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) of MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l., afore named, by PPMV NOMINEES LTD, a company organized under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom to PPMV SECOND NOMINEES LTD, a company organized under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom.

Notification

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l., by its sole Manager, accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended.

As consequence of the foregoing, it is stated that the shareholding of MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l. is as follows:

- PPMV SECOND NOMINEES LTD: 29,830 ordinary Class A shares & 502,400 preferred Class B shares;
- PPMV PSPS NOMINEES LTD: 7,600 ordinary Class A shares & 128,000 preferred Class B shares;
- PPMV BOS NOMINEES LTD: 570 ordinary Class A shares & 9,600 preferred Class B shares;
- PPMV HOLBORN NOMINEES LTD: 2,000 ordinary Class A shares.

Such amendment in the shareholding of MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l. will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended.

Second resolution

It is resolved to create two different classes of managers: type A manager and type B manager.

Third resolution

As a consequence of the first resolution, the shareholders decides to amend articles eleven and thirteen of the Articles of Association and to give them the following wording:

Art. 11. The Company will be managed by at least One manager. In the case where more than One manager would be appointed, the managers would form a board of managers. In this case, managers will be appointed as type A manager or type B manager. The manager(s) need not to be shareholders of the Company. In the case where only one manager would be appointed, the sole Manager has on his sole signature all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

In the case of One sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, dealing with third parties, the Company shall be bound by the joint signature of two managers including at least one type A manager. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not to be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are validly taken by meeting of the board of managers, provided that at least 50% of the managers are present or represented and that the number of A managers present or represented is at least equivalent to the number of B managers present or represented.

The board of managers shall choose among the A managers a chairman. Decisions of the board of managers are taken by the majority of managers present or represented. In case of a tie, the Chairman shall have the casting vote. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

Any transaction regarding amounts exceeding EUR 50,000 (fifty thousand Euro) needs to be approved by the board of Managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All meetings of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Fourth resolution

It is resolved to categorize:

- Gérard Becquer, who is already manager, as A manager.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as managers for an undetermined duration:

A Managers:

Mr Guido May, Investment Director, residing at Rolandsbecker Weg 1, 53619 Rheinbreitbach, Germany;
Mr Peter Jansenberger, Investment Manager, residing at Neureutherstrasse 21, 80799 Munich, Germany;

B Managers:

Mr Rainer Tönies, Managing Director, residing at Vogelsbergstrasse 4, 63571 Gelnhausen, Germany;
Mr Reinhold Kuhn, Managing Director, residing at Am Obertor 9, Stadtt Wolf, Büdingen, 63654 Germany;
Mr Horst Trimborn, Consultant, residing at Wildscheuerweg 3, 63303 Dreieich, Germany;
There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg Section B numéro 103.297, constituée suivant acte reçu le 22 septembre 2004, qui sera publié dès que possible au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations; dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu le 6 octobre 2004, qui sera publié dès que possible au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Meile Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 40.000 (quarante mille) actions ordinaires de classe A et les 640.000 (six cent quarante mille) actions préférentielles de classe B, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Approbation du transfert de 500 parts sociales ordinaires de Classe A de PPMV NOMINEES LTD à PPMV SE-COND NOMINEES LTD.

2.- Création de deux types différents de gérants: gérant de type A et gérant de type B;

3.- Modification subséquente des articles onze et treize des statuts de la société;

4.- Catégorisation de Gérard Becquer en tant que gérant de type A;

5.- Nomination des personnes suivantes en tant que gérants:

- M. Guido May comme gérant de Classe A,
- M. Peter Jansenberger comme gérant de Classe A,
- M. Rainer Tönies comme gérant de Classe B,
- M. Reinhold Kuhn comme gérant de Classe B,
- M. Horst Trimborn comme gérant de Classe B.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, de MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l., prédésignée, par PPMV NOMINEES LIMITED, une société de droit anglais,

ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom à PPMV SECOND NOMINEES LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l., par son gérant unique, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que l'actionnariat de MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l. se compose comme suit:

- PPMV SECOND NOMINEES LTD: 29.830 actions de classe A & 502.400 préférentielles de classe B;
- PPMV PSPS NOMINEES LTD: 7.600 actions de classe A & 128.000 préférentielles de classe B;
- PPMV BOS NOMINEES LTD: 570 actions de classe A & 9.600 préférentielles de classe B;
- PPMV HOLBORN NOMINEES LTD: 2.000 actions de classe A.

Cette modification dans le personnel des associés de MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l. sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

Il est décidé de créer deux types de gérants: gérant A et gérant B.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles onze et treize des statuts, lesquels seront désormais rédigés comme suit:

«**Art. 11.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeraient un conseil de gérance. Dans ce cas le conseil de gérance est composé au moins de deux gérants de classe A et d'un gérant de classe B. Les gérants peuvent ne pas être actionnaires. Le gérant unique a tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont désignés, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'actionnaire unique. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique pourra à tout moment et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou le cas échéant à l'actionnaire unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, traitant avec des tiers, la Société sera engagée par la signature collective de deux gérants dont au moins un gérant de classe A.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être actionnaire(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont valablement prises en réunion du conseil de gérance, à condition que 50% des gérants soient présents ou représentés et que le nombre de gérants de type A présents ou représentés soit au moins équivalent au nombre de gérants de type B présents ou représentés.

Le conseil de gérance choisit parmi les gérants de type A un président. Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas d'égalité de vote, le Président aura voix prépondérante. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Toute transaction dont les montants sont supérieurs à EUR 50.000 (cinquante mille euros) doivent être approuvés par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins deux gérants de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

- Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de catégoriser:

Gérard Becquer, gérant actuel, en tant que gérant de type A.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer gérants pour une durée indéterminée

Gérants de classe A:

M. Guido May, Investment Director, demeurant à Rolandsbecker Weg 1, 53619 Rheinbreitbach, Allemagne;

M. Peter Jansenberger, Investment Manager, demeurant à Neureutherstrasse 21, 80799 Munich, Allemagne;

Gérants de classe B:

M. Rainer Tönies, Managing Director, demeurant à Vogelsbergstrasse 4, Gelnhausen, 63571 Allemagne;

M. Reinhold Kuhn, Managing Director, demeurant à Am Obertor 9, Stadtt Wolf, Büdingen, 63654 Allemagne;

M. Horst Trimborn, Consultant, demeurant à Wildscheuerweg 3, 63303 Dreieich, Allemagne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 6, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2004.

J. Elvinger.

(111817.3/211/272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

GALILEO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 30.449.

L'an deux mille cinq, le neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GALILEO S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 18 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 256 du 14 septembre 1989,

modifiée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 235 du 14 juillet 1990,

modifiée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 11 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 353 du 31 juillet 1995,

modifié suivant acte sous seing privé de l'assemblée générale des actionnaires en date du 5 novembre 2001, en application de l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 729, du 14 mai 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 30.449.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Danielle Origer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy Fassbender, retraité, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social pour un montant de 1.151.000,- EUR pour le réduire de son montant de 1.612.000,- EUR à 461.000,- EUR par absorption partielle des pertes sans annulation d'actions.

2. Réduction du capital social pour un montant de 430.000,- EUR pour le ramener de son montant de 461.000,- EUR à 31.000,- EUR moyennant diminution correspondante de la valeur des actions et remboursement aux actionnaires au prorata de leurs actions.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par soixante-cinq mille (65.000) actions sans valeur nominale.»

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social pour un montant d'un million cent cinquante et un mille euros (1.151.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel d'un million six cent douze mille euros (1.612.000,- EUR) à quatre cent soixante et un mille euros (461.000,- EUR), par absorption partielle des pertes cumulées au 31 décembre 2004 et sans annulation d'actions.

Lesdites pertes cumulées résultent des comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi qu'il a été justifié au notaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social pour un montant total de quatre cent trente mille euros (430.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de quatre cent soixante et un mille euros (461.000,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), moyennant diminution correspondante de la valeur des actions et remboursement aux actionnaires au prorata de leurs actions.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par soixante-cinq mille (65.000) actions sans valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Origer, M. Mayer, G. Fassbender.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, vol. 151S, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 décembre 2005.

P. Decker.

(111872.3/206/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

CATERPILLAR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 73.146.250.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 109.381.

—
EXTRAIT

Conformément à l'apport, en date du 1^{er} décembre 2005, de toutes les parts sociales (1.462.925 parts sociales) détenues dans la Société par CATERPILLAR AMERICAS CO., une société de droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, DE 19801, USA, inscrite auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 0511621, représentant 100% du capital social de la Société, ont été cédées à CATERPILLAR INTERNATIONAL LTD, une société de droit des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, inscrite auprès du Registre des Sociétés des Bermudes («Registrar of Companies») sous le numéro 37514. La Société prend acte par la présente et accepte CATERPILLAR INTERNATIONAL LTD, en tant qu'associé unique de la Société à compter du 1^{er} décembre 2005.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CATERPILLAR LUXEMBOURG, S.à r.l.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107840.3/2460/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

F.S.A. INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 23.350.

—
Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

FIDUPAR

Signatures

(107940.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

HELVINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 67.239.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03335, à été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(107941.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

CUBINVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 53.160.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03332, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

(107942.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

TOUVAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 64.446.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005. Signatures.
(107992.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

TOUVAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 64.446.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005. Signatures.
(107991.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

TOUVAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 64.446.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005. Signatures.
(107989.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

TOUVAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 64.446.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005. Signatures.
(107987.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

TOUVAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 64.446.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005. Signatures.
(107985.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

SCIENTIFIC GAMES LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 101.421.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005. Signature.
(107994.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

BIJOUTERIE KASS-JENTGEN ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.278.

Le bilan établi au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour BIJOUTERIE KASS-JENTGEN ET FILS, S.à r.l.

E.C.G. S.A.

Signature

(107947.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

SCIENTIFIC GAMES LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 101.422.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Signatures.

(107996.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

FLEX INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 97.627.

Le bilan au 1^{er} janvier 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour FLEX INVEST S.A., Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(107997.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

HONEYBEE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 14.148.

Le bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01976, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour HONEYBEE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(107999.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

COUNTRY PARADISE RECREATIONINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 40.447.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Signature.

(108002.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

GUS LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 819,569,700.-.**

Registered office: L-1161 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 112.069.

In the year two thousand and five, on the seventeenth day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GUS INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and governed in accordance with the laws of Luxembourg, having its registered office at 99, Grand-rue, L-1161 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

hereby represented by Mr Eric Isaac, company director, residing at Luxembourg by virtue of a proxy given on 17 October 2005.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above mentioned, requested the undersigned notary to record that the appearing party is the sole shareholder of GUS LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 99, Grand-rue, L-1161 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 14 October 2005, not yet published in the Mémorial C, the articles of which have not yet been amended since the incorporation of the Company and whose share capital is set at eight hundred nineteen million five hundred sixty-nine thousand seven hundred Euro (EUR 819,569,700.-) (the «Company»).

The appearing party recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the corporate capital by an amount of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-) so as to raise it from its present amount of eight hundred nineteen million five hundred sixty-nine thousand seven hundred Euro (EUR 819,569,700.-) to eight hundred nineteen million five hundred seventy-two thousand two hundred Euro (EUR 819,572,200.-).

2. To issue, against payment of a share premium in an aggregate amount of seven million three hundred nine thousand five hundred Euro (EUR 7,309,500.-), hundred (100) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for these new shares and to accept full payment in cash of such new shares.

4. To amend the article 6 of the articles of incorporation, in order to reflect the increase of the capital of the Company.

Thereupon, the appearing party passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-) so as to raise it from its present amount of eight hundred nineteen million five hundred sixty-nine thousand seven hundred Euro (EUR 819,569,700.-) to eight hundred nineteen million five hundred seventy-two thousand two hundred Euro (EUR 819,572,200.-).

Second resolution

The sole shareholder resolved to issue hundred (100) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mr Eric Isaac, prenamed acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of GUS INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., prenamed, (the «Subscriber»).

The Subscriber declared to subscribe for all of the hundred (100) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and to fully pay up together with a share premium of seven million three hundred nine thousand five hundred Euro (EUR 7,309,500.-), such new shares by a contribution in cash.

The amount of seven million three hundred twelve thousand Euro (EUR 7,312,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the hundred (100) new shares to the Subscriber.

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

«The issued capital of the Company is set at eight hundred nineteen million five hundred seventy-two thousand two hundred Euro (EUR 819,572,200.-) divided into thirty-two million seven hundred eighty-two thousand eight hundred eighty-eight (32,782,888) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.».

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Estimation of costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at seventy-seven thousand Euro (EUR 77,000.-).

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GUS INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son registre au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 17 octobre 2005,

représentée par M. Eric Isaac, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 17 octobre 2005.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de GUS LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son registre au 99, Grand-rue, L-1161 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constitué suivant acte du soussigné notaire le 14 octobre 2005, non encore publié au Mémorial C, les statuts de laquelle n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution de la Société et dont le capital est fixé à huit cent dix-neuf millions cinq cent soixante-neuf mille sept cents euros (EUR 819.569.700,-) (la «Société»).

Le comparant a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent dix-neuf millions cinq cent soixante-neuf mille sept cents euros (EUR 819.569.700,-) à huit cent dix-neuf millions cinq cent soixante-douze mille deux cents euros (EUR 819.572.200,-).

2. Emission de, contre paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept millions trois cent neuf mille cinq cents euros (EUR 7.309.500,-), cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles et acceptation de la libération intégrale en cash de ces parts sociales nouvelles.

4. Modification de l'article 6 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital de la Société.

La partie comparante a alors passé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent dix-neuf millions cinq cent soixante-neuf mille sept cents euros (EUR 819.569.700,-) à huit cent dix-neuf millions cinq cent soixante-douze mille deux cents euros (EUR 819.572.200,-).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu M. Eric Isaac, prénommé, agissant en sa capacité de mandataire dûment autorisé de GUS INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., prénommé (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles ensemble avec une prime d'émission de sept millions trois cent neuf mille cinq cents euros (EUR 7.309.500,-), par un apport en espèces.

Le montant de sept millions trois cent douze mille euros (EUR 7.312.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cent (100) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts qui sera dorénavant lui comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à huit cent dix-neuf millions cinq cent soixante-douze mille deux cents euros (EUR 819.572.200,-) représenté par trente-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-huit (32.782.888) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, lesquelles sont toutes entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à soixante-dix-sept milles euros (EUR 77.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Isaac, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, vol. 150S, fol. 45, case 5. – Reçu 73.120 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

J. Elvinger.

(111819.3/211/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

CORIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 38.556.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Signature.

(108004.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

LEGGETT & PLATT EUROPE FINANCE S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.615.

Le bilan pour la période du 8 juillet 2004 (date de constitution) au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Signature.

(108006.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG FINANCE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 99.173.

Le bilan pour la période du 22 janvier 2004 (date de constitution) au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Signature.

(108008.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.128.

Le bilan pour la période du 28 juin 2004 (date de constitution) au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Signature.

(108011.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

LEGETT & PLATT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 99.175.

Le bilan pour la période du 22 janvier 2004 (date de constitution) au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Signature.

(108014.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

ADVICE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 112.689.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le sept décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Walter José Scherk Serrat, ingénieur, demeurant au 108, Granduxer, E-08022 Barcelone,
 2. Madame Alejandra Fontanals Jauma, secrétaire, demeurant au 108, Granduxer, E-08022 Barcelone,
 3. Mademoiselle Alejandra Scherk Fontanals, demeurant au 108, Granduxer, E-08022 Barcelone,
 4. Monsieur Alvaro Scherk Fontanals, demeurant au 108, Granduxer, E-08022 Barcelone,
 5. Monsieur José Walter Scherk Fontanals, demeurant au 108, Granduxer, E-08022 Barcelone,
 6. Mademoiselle Marta Scherk Fontanals, demeurant au 108, Granduxer, E-08022 Barcelone,
tous ici représentés par Maître Jean Wagener, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
en vertu de 6 procurations sous seing privé données à Barcelone, le 30 novembre 2005,
 7. KEYLEX SERVICES (UK) Ltd, une société établie et régie par les lois du Royaume-Uni, avec siège social au 37, Cunningham Drive, Wickford, Essex SS12 9PF (Grande-Bretagne), immatriculée à la Companies House sous le n° 02079928,
ici représentée par Maître Jean Wagener, préqualifié,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} décembre 2005,
lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.
- Lesquels comparants, és-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination ADVICE INVEST S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des filiales, des succursales, agences ou sièges administratifs tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Pour le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité au siège social ou les communications de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société qui restera luxembourgeoise. La décision du transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

L'Assemblée Générale des actionnaires décidera en dernier lieu, même a posteriori, si les événements relatés ci-dessus ont constitué un cas de force majeure.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes les sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet. Ainsi, elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires ou brevets

par qui et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-), représenté par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les actions sont nominatives ou au porteur au gré des propriétaires, sauf celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Au lieu de plusieurs titres, la société peut délivrer des certificats donnant droit au nombre de titres indiqués dans ces certificats.

Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou diminué par l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant de la manière exigée pour le changement des statuts. Le Conseil d'Administration pourra être autorisé par l'Assemblée Générale à procéder à des augmentations de capital aux conditions fixées par l'Assemblée Générale ou par le Conseil d'Administration spécialement autorisé à cet effet.

Art. 8. La société pourra émettre des obligations, billets, bons et autres titres négociables similaires, soit sous forme au porteur, soit sous forme nominative.

Les modalités et les conditions d'émission de tels titres seront fixées par le Conseil d'Administration.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, et rééligibles; la durée de leur mandat ne peut dépasser de six (6) ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède l'élection définitive.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiements.

Art. 11. Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente; ses décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage des voix celle du président est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le mandat entre administrateurs est admis; les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre ou télécopie.

Art. 12. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société, directeur, gérant ou autre agent.

Art. 13. Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) de ses administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de son pouvoir. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 14. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas dépasser six (6) ans.

Assemblée générale

Art. 15. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 16. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mercredi du mois de juin à 11.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Le Conseil d'administration fixera les conditions requises pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions prévues par la loi.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis préalable.

Art. 17. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier (01.01) et finit le trente et un décembre (31.12) de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant à l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net annuel il sera prélevé cinq pourcent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pourcent (10%) du capital nominal.

Le solde sera à la disposition souveraine de l'Assemblée Générale qui décidera de son affectation sur proposition du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les modalités de paiement des montants attribués.

Le Conseil d'Administration pourra payer des acomptes sur dividendes, en se conformant à la loi.

Art. 20. La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de tout droit de vote et de tout droit de dividende.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La Société peut en tout temps être dissoute par décision de l'Assemblée Générale qui désignera à cette occasion un ou plusieurs liquidateurs.

Disposition générale

Art. 22. Ces statuts peuvent être modifiés par une Assemblée Générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi.

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1. La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra pour le mercredi 27 juin 2007 à 11.30 heures au siège social à Luxembourg.

Souscription

Les huit cents actions ont été souscrites comme suit par:

1.- M. Walter José Scherk Serrat, préqualifié, quatre cent huit actions	408
2.- Mme Alejandra Fontanals Jauma, préqualifiée, soixante et onze actions	71
3.- Mlle Alejandra Scherk Fontanals, préqualifiée, quatre-vingts actions.	80
4.- M. Alvaro Scherk Fontanals, préqualifié, quatre-vingts actions	80
5.- M. José Walter Scherk Fontanals, préqualifié, quatre-vingts actions	80
6.- Mlle Marta Scherk Fontanals, préqualifiée, quatre-vingts actions.	80
7.- KEYLEX SERVICES (UK) LTD, préqualifiée, une action	1
Total: huit cents actions	800

Les actions ont toutes été libérées en espèces, à concurrence de 50%, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux mille quatre cents (2.400,-) euros.

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social est fixée à 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2007:
 - a) Monsieur Walter Jose Scherk Serrat, ingénieur, ayant son adresse à Ganduxer 108, 08022 Barcelone, Espagne;
 - b) Madame Alejandra Fontanals Jauma, secrétaire, ayant son adresse à Ganduxer 108, 08022 Barcelone, Espagne;
 - c) M^e Jean Wagener, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
 - d) Monsieur Gilbert Muller, Administrateur de sociétés, ayant son adresse privée à 85, route du Vin, L-5440 Remerschen.
3. Monsieur Walter Jose Scherk Serrat est nommé Président du Conseil d'Administration.
4. Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à se tenir le 27 juin 2007:

La société MAZARS, société anonyme, réviseur d'entreprises, R. C. Luxembourg B 56.248, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Wagener, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, vol. 151S, fol. 14, case 11. – Reçu 800 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(111248.3/230/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

DANTON C2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 40,000.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 93.308.

In the year two thousand and five, on the sixth day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

HINES DANTON LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, United States of America, duly represented by its sole shareholder HINES FRANCE LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware, United States of America,

itself duly represented by its General Partner HINES HOLDINGS INC, a corporation governed by the laws of the State of Texas, United States of America, represented by Mr Keith Montgomery, its Vice-President,

here represented by Antoine Barat, maître en droit residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Houston, on 6 October 2005.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of DANTON C2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 93.308, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 31 March 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 560, of 22 May 2003 (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company of an amount of one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) in order to bring it from its current amount of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) up to an amount of one hundred and ninety thousand Euro (EUR 190,000.-) through the issuance of six thousand (6,000) shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

All of the six thousand (6,000) new shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder, represented by Antoine Barat, prenamed, for a total subscription price of one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-), which shall be entirely allocated to the share capital of the Company.

The subscribed shares have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind (the «Contribution») consisting of four thousand (4,000) shares in DANTON DEVELOPPEMENT S.A.S., a société par actions simplifiée, governed by the laws of France, with registered office at 4, place de la Défense, 92800 Puteaux, France, registered with the Trade and Companies' Register of Nanterre under number 438 252 587 (DANTON S.A.S.), representing one hundred percent (100%) of the share capital of DANTON S.A.S. and valued at one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-).

As a consequence of the Contribution, one hundred percent (100%) of the share capital of DANTON S.A.S. is owned by the Company.

The proof of the existence and of the value of the Contribution has been produced to the undersigned notary.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of the shares, the Sole Shareholder, as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article six of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred and ninety thousand Euro (EUR 190,000.-), represented by seven thousand and six hundred (7,600) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Proportional capital duty exemption request

As the contribution in kind consists of at least 65% of all outstanding shares of a company having its registered office in an European Union Member State, all the conditions as set forth by article 4-2 of the Luxembourg law of 29 December 1971, as modified, by the law of 3 December 1986, are complied with in order to benefit from the exemption on the proportional capital duty for the contribution of the shares to the Company.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about four thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sixième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HINES DANTON LLC, une limited liability company régie par les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis de l'Amérique, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Etats-Unis d'Amérique, représentée par son associé unique HINES FRANCE LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis de l'Amérique,

lui-même représenté par son general partner HINES HOLDINGS INC, une société régie par les lois de l'Etat de Texas, Etats-Unis de l'Amérique, représentée par M. Keith Montgomery, son Vice-président;

ici représentée par Antoine Barat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Houston en date du 6 octobre 2005.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de DANTON C2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social 46A, John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.308, constituée selon acte du notaire soussigné en date du 31 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 560, du 22 mai 2003 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), pour le mener de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) à celui de cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 190.000,-) par l'émission de six mille (6.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'intégralité des six mille (6.000) parts sociales nouvelles ont été souscrites par l'Associé Unique, représenté par Antoine Barat, prénommée, pour un montant total de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), lequel montant est affecté intégralement au capital social de la Société.

Les nouvelles parts ainsi souscrites ont été payées par l'Associé Unique par un apport en nature («l'Apport») consistant en quatre mille (4.000) actions dans DANTON DEVELOPPEMENT S.A.S., une société par actions simplifiées, régie par les lois de la France, ayant son siège social à 4, Place de la Défense, 92800 Puteaux, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 438 252 587 («DANTON S.A.S.»), représentant cent pour cent (100%) du capital social de DANTON S.A.S., évaluées à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-).

En conséquence de l'Apport, cent pour cent (100%) du capital social de DANTON S.A.S. est détenu par la Société.

Les documents justificatifs de l'existence et de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour réaliser le transfert des parts sociales, l'Associé Unique, en tant qu'apporteur, s'engage à prendre les mesures nécessaires dans les meilleurs délais et de fournir au notaire la preuve que ces formalités ont été accomplies.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article six des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 190.000,-), représentée par sept mille six cents (7.600) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Compte tenu du fait que l'apport en nature est constitué d'au moins 65% des actions d'une société de capitaux ayant son siège dans un Etat Membre de l'Union Européenne, la Société requiert sur la base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport concernant l'apport des actions à la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ quatre mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Barat, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, vol. 150S, fol. 25, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

J. Elvinger.

(111394.3/211/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

GLACIER INVESTMENT I GP, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 112.818.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of December.

Before the undersigned Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Bruno Claude, residing at Moenschhofstrase, 19, CH 8802 Kilchberg, Switzerland, duly represented by Benoît Duvieusart, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Zurich (Switzerland), on November 24, 2005.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which he declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Formation

There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. Object and Purpose

(a) The object of the corporation is to acquire and hold interest in, and to act as manager and/or assist the management of:

- GLACIER INVESTMENT I S.C.A., a société en commandite par actions, and of

- GLACIER INVESTMENT I HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, both governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

(b) The Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration

The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. Name

The Company will assume the name of GLACIER INVESTMENT I GP.

Art. 5. Registered Office

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders.

B. Share capital - Shares

Art. 6. Subscribed Capital

(a) The Company's share capital is set at twenty-one thousand two hundred fifty Swiss Francs (CHF 21,250.00) represented by five hundred (500) ordinary shares with a par value of forty-two Swiss Francs and fifty cents (CHF 42.50) each.

(b) Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. Changes to Share Capital

The share capital may be modified at any time by approval of at least (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital.

Art. 8. One Holder Per Share

The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. Transfer Restrictions

(a) The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

(b) In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders' subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. No Dissolution

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. No Affixing of Seals

Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. Governance

The Company is managed by a board of three managers, which do not need to be shareholders.

(a) Voting. The Board shall take any decision at a meeting (or by written consent in lieu of a meeting) by the affirmative vote or consent of all managers then serving.

(b) Term; Resignation; Removal. Each manager shall serve for an indefinite term, until death, disability, resignation or removal. Any manager may resign at any time by delivering written notice to each of the still serving managers or those Shareholders of the Company holding a majority of the Company's Shares. A person may be removed as manager (with or without cause («cause légitime»)) by the written request of the holders of a majority of the Company's shares.

(c) Election; Vacancies. Managers shall be elected by the written request of the holders of a majority of the shares. In the event that any person ceases to serve as a manager by virtue of death, disability, resignation or removal, the then remaining managers shall promptly consult the shareholders to provide for its replacement.

(d) Binding Authority. The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of that number of managers whose vote was required to approve such action or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

(e) Delegation. The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

(f) Third Party Representation. The board of managers may allow persons who are not managers to attend meetings of the manager or board of managers.

Art. 13. Procedures

The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

a) In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

b) The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

c) Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers by electronic mail, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication at least twenty-four hours in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency as determined in the good faith judgment of the Chairman, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

d) Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

e) Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers (including by conference-call, videoconference or by other similar means of communication).

f) The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety of such communications will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. Minutes

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

Art. 15. Death of a Manager

The death or resignation of a manager (including the Chairman), for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. Limitation of Liability

The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

a) Notwithstanding any rights they may otherwise have by way of any contract or any law (of any jurisdiction), each holder of shares of the Company agrees that neither the board of managers, any manager (jointly or severally) nor any officers of the Company shall have any liability for the obligations or liabilities of the Company or its affiliates nor any actions taken or omitted, decisions made, and approvals given thereby. In performing his or her duties, each of the managers and the officers of the Company shall be entitled to rely in good faith on the provisions of these Articles and on information, opinions, reports, or statements (including financial statements and information, opinions, reports, statements or any other facts such person deems pertinent, in their sole discretion, as to the existence, value or amount of the assets, liabilities, profits or losses (i) of the Company or its affiliates or (ii) related to any action or responsibility the Company or its affiliates may undertake), of the following other persons or groups: (a) one or more officers or employees of the Company, its affiliates or any entity controlled or managed by the Company or its affiliates; (b) any attorney, independent accountant, or other person employed or engaged by the Company or its affiliates; or (c) any other person who has been selected with reasonable care by or on behalf of the Company or its affiliates, in each case as to matters which such relying person reasonably believes to be within such other person's professional or expert competence. For the avoidance of doubt, no individual who is a manager and/or an officer of the Company shall be personally liable under any judgment of a court, or in any other manner, for any debt, obligation, or liability of the Company, whether that liability or obligation arises in contract, tort, or otherwise, solely by reason of being either (i) a manager and/or an officer of the Company.

b) By acquiring shares of the Company, each such holder of shares issued by the Company waives any and all rights such person may have to (i) bring a claim for damages against any or all of the board of managers and each of the managers (jointly or severally), and (ii) to recover damages from any or all of the board of managers and each of the managers (jointly or severally).

c) The Company and each holder of shares issued by the Company hereby indemnifies and hold harmless each manager and officer of the Company for any loss, liability, expense, claims, demands and/or other charges arising to such manager or officer in any way whatsoever, including (but not limited to) the advancement of reasonable attorneys' fees and other expenses from and against all claims, liabilities, and expenses by reason of the fact that such manager or officer, in each case, (i) is or was a manager or officer of the Company, or (ii) is or was serving or has agreed to serve at the request of the board of managers or the Company as a director, officer, employee or agent of another corporation, partnership, limited liability company, joint venture, trust or other enterprise, or (iii) authorizes, approves, executes, or undertakes any act or agreement (A) on behalf of or in the name of the Company or its affiliates or (B) in relation to any action, obligation or responsibility the Company or its affiliates may otherwise undertake from time to time, including (but not limited to) (w) a transaction or potential transaction involving a reorganization of the Company or a transfer, liquidation, conversion, exchange, split, redemption, or distribution of any kind in respect of any type of securities issued by the Company, (x) the acquisition, management, and disposal of any assets of the Company or its affiliates, (y) any negotiations, agreements and transactions entered into related to loans to one or more holders of shares of the Company (from any source) or any pledge, collateralization, or security interest to be effected in relation thereto, and (z) any expenditure out of the assets of any of the Company and its affiliates. The rights of indemnification provided in these articles are intended to indemnify the managers and officers of the Company to the fullest extent permitted by applicable law and will be in addition to any rights to which any of the managers and officers of the Company may otherwise be entitled by contract or as a matter of law and shall extend to each such person's heirs, personal representatives and assigns. The absence of any express provision for indemnification herein shall not limit any right of indemnification existing independently of these articles.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**Art. 17. Shareholder Participation**

Each shareholder may participate in collective decisions of the shareholders however constituted irrespective of the numbers of shares which such shareholder owns. Each shareholder is entitled to as many votes in any such collective decision as the number of shares he holds or represents.

Art. 18. Required Consent

(a) Collective decisions of shareholders are only valid only if in writing (provided that the Company has less than 25 shareholders, otherwise meetings have to be convened) and adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

(b) The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 19. Sole Shareholder

A sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. Financial Year

The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 21. Annual Inventory

Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers thereafter shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Statutory Reserve

Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. Liquidation

(a) In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

(b) The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. Other Matters

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) ordinary shares have been subscribed by Mr Bruno Claude prenamed, and fully paid-in in cash as was justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand one hundred Euro (EUR 2,100.00).

Evaluation

For registration purposes, the subscribed capital expressed in Swiss Francs is evaluated at thirteen thousand seven hundred eighty-four Euro and thirty eight cents (13,784.38).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

i) Mr Bruno Claude, residing at Moenschhofstrase, 19, CH 8802 Kilchberg, Switzerland, is appointed A manager (born in Ixelles, Belgium, on November 15, 1958);

ii) Mrs Toni Portley, residing 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg is appointed B manager (born in Limerick, Ireland, on 5 July 1966);

iii) Mr Eric Fort, residing 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, is appointed B manager (born in St. Vith, Belgium, on August 15, 1963).

3. The term of office of the manager is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize décembre.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Bruno Claude, demeurant à Moenschhofstrasse, 19, CH 8802 Kilchberg, Switzerland, dûment représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zurich (Suisse), le 24 novembre 2005.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Formation

Il est formé entre les propriétaires actuels des parts sociales créés ci-après, et toute personnes qui pourrait en devenir propriétaire, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet social

L'objet de la société est l'acquisition et la détention d'intérêt, ainsi l'exercice de l'activité de gérant, et/ou assister la gestion, en faveur des sociétés:

- GLACIER INVESTMENT I S.C.A., une société en commandite par actions, et de
- GLACIER INVESTMENT I HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois.

Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination

La Société aura la dénomination GLACIER INVESTMENT I GP.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modifications de Statuts.

B. Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital souscrit

(a) Le capital social est fixé à la somme de vingt et un mille deux cent cinquante francs suisses (CHF 21.250,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de deux francs suisses et cinquante centimes (CHF 2,50) chacune.

(b) Chaque part sociale donne droit à une voie lors des assemblées générale ordinaire ou extraordinaires.

Art. 7. Modification du capital

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de (i) la majorité des associés (ii) rassemblant au moins les trois quart du capital social.

Art. 8. Indivision des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Restrictions de transfert

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Non dissolution

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Scellés

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. Gouvernance

La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

(a) Vote. Le conseil de gérance prendra toute décision en réunion (ou par voie de résolutions circulaires écrite) moyennant le vote positif, ou l'accord de tous les gérants en fonction.

(b) Durée, démission, remplacement. Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée, jusqu'à leur mort, incapacité, démission ou remplacement. Tout gérant peut démissionner à tout moment, par avis écrit aux autres gérants ou aux associés majoritaires. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, même sans motifs, par les associés détenant la majorité des parts sociales.

(c) Nomination, vacances. Les gérants sont nommés par résolution écrite des associés adoptée à la majorité des associés. En cas de décès, incapacité, démission, ou révocation d'un gérant, les gérants restant devront consulter immédiatement les associés pour pourvoir à son remplacement.

(d) Représentation. La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe du gérant de classe A et d'un gérant de classe B, ou de toute personne à qui de tels pouvoirs auront été délégués.

(e) Délégation. Le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé.

(f) Participation de tiers. Les gérants pourront autoriser des personnes qui ne sont pas gérant à assister à leur réunion.

Art. 13. Procédures

La Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président, et le cas échéant un vice président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

a) Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

b) Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

c) Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants par courrier électronique, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, à apprécier de bonne foi par le Président, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

d) Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique, télégramme ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut remplacer plus d'un de ses collègues.

e) Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si le gérant de classe A et au moins un gérant de classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance (en ce compris par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires).

f) Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Procès-verbaux

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le Président, ou en son absence, par le vice président ou par un administrateur. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par un gérant.

Art. 15. Décès d'un gérant

Le décès d'un gérant (en ce compris le Président) ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Limitations de responsabilité

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

a) Nonobstant tous droits qu'ils pourraient avoir en vertu d'un contrat ou d'une loi (de toute juridiction), chaque associé accepte que ni le Conseil de gérance, ni ses membres (collectivement ou séparément) n'auront une responsabilité dans les engagements ou les dettes de la Société ou de ses filiales, pas plus que dans les actes pris ou omis, dans les décisions prises, ou autorisations données. Par l'accomplissement de leurs obligations, les gérants de la Société pourront invoquer de bonne foi les dispositions de ces Statuts et les informations, opinions, rapports ou déclarations (incluant les rapports/états financiers et informations, opinions, rapports déclarations ou tout autre fait jugé pertinent, à l'appréciation souveraine, quant à l'existence, valeur des actifs, dettes, profits ou pertes (i) de la Société ou de ses filiales ou (ii) concernant toute action ou responsabilité que la Société ou ses filiales peut contracter), à l'égard des personnes ou groupes suivants: (a) un ou plusieurs directeurs ou employés de la Société, des ses filiales ou de toute autre entité contrôlée ou gérée par la Société ou ses filiales; (b) tout avocat, commissaire aux comptes, ou autre personne employée ou engagée par la Société ou ses filiales; ou (c) toute autre personne qui a été choisie avec un soin raisonnable pour le compte de la Société ou de ses filiales, dans chaque cas où une personne de confiance pense raisonnablement disposer de la compétence professionnelle ou de l'expertise dans le domaine considéré. Pour éviter tout doute, aucun gérant de la Société ne sera tenu personnellement responsable par un jugement d'une juridiction ou, de toute autre manière, de toute dette, engagement, ou responsabilité de la Société, que cette responsabilité ou engagement résulte d'un contrat, d'un acte dommageable, ou autrement, simplement en étant un gérant de la Société.

b) Par l'acquisition de parts sociales de la Société, chaque associé renonce à tout droit qu'il peut avoir à (i) intenter une action en dommage et intérêts contre l'ensemble du Conseil de gérance et chacun de ses membres (collectivement ou séparément), et (ii) obtenir réparation des dommages par le Conseil de gérance et chacun de ses membres (collectivement ou séparément).

c) Dans la mesure où la loi l'autorise, la Société et associé indemnise et dégage de toute responsabilité chaque gérant et directeur de la Société pour toute perte, responsabilité, dépense, réclamation, et/ou autre charge soulevée contre ces personnes de quelque manière que ce soit, incluant (mais ne se limitant pas à) les avances des honoraires raisonnables d'avocat et autres dépenses de et contre toutes réclamations, responsabilités, et dépenses encourues par le fait que tel gérant ou directeur (i) est ou était gérant ou directeur de la Société, ou (ii) est ou était au service ou avait accepté de servir, à la requête du Conseil de gérance ou de la Société, comme gérant, directeur, employé ou agent d'une autre société, d'une société de personnes, société par actions/société à responsabilité limitée, société en participation, trust ou autre entreprise, ou (iii) autorise, approuve, exécute ou assume tout acte ou contrat (A) pour le compte ou au nom de la Société ou ses filiales ou (B) relativement à toute action, engagement ou responsabilité, que la Société peut assumer de temps en temps, incluant (mais ne se limitant pas à) (w) une transaction, potentielle ou non, impliquant une réorganisation de la Société ou une cession, liquidation, transformation, échange, scission, rachat, ou distribution de tout type de titre émis par la Société, (x) l'acquisition, la gestion, et la disposition de tout actif de la Société ou de ses filiales, (y) toute négociation, contrats et transactions concernant des prêts à un ou plusieurs détenteurs d'actions de la Société (de toute origine) ou tout gage, nantissement, ou privilège à être effectué à cet égard, et (z) toute dépense des actifs de la Société et de ses filiales. Les droits à indemnisation prévus dans ces statuts visent à indemniser les gérants et directeurs de la Société au plus haut degré permis par la loi applicable et s'ajouteront à tout droit auquel un gérant et directeur de la Société peuvent avoir droit contractuellement ou légalement et s'étendent aux héritiers, représentant personnel et ayant-droits de cette personne. L'absence de disposition expresse pour indemnisation ne limitera pas un droit à indemnisation existant indépendamment des présents statuts.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Participations des associés

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Majorités requises

(a) Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par écrit (pour autant que la Société compte moins de 25 associés, sinon une assemblée devra être formellement convoquée) des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(b) Toutes modifications des statuts sont décidées à (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Associé unique

Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Inventaire annuel

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Réserve légale

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. La société peut distribuer des dividendes intérimaires dans le respect des conditions de la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. Liquidation

(a) En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

(b) L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Dispositions supplétives

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cent (500) parts sociale ont été souscrites et entièrement libérées par M. Bruno Claude, prénommé, demeurant à Moenschhofstrase, 19, CH 8802 Kilchberg, Switzerland, pour une valeur globale de vingt et un mille deux cent cinquante francs suisses (CHF 21.250,00). La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à deux mille cent euros (EUR 2.100,00).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social exprimé en francs suisses est évalué à treize mille sept cent quatre-vingt-quatre euros et trente-huit centimes (13.784,38).

Assemblée générale extraordinaire

1. Le siège social de la Société est établi au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

2. Sont nommés gérants de la société:

i) M. Bruno Claude, demeurant à Moenschhofstrase, 19, CH 8802 Kilchberg, Switzerland en tant que gérant de classe A;

ii) Mme Toni Portley, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que gérant de classe B;

iii) M. Eric Fort, demeurant au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

3. Leur mandat aura une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête du mandataire du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: B. Duvieusart, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 33, case 6. – Reçu 137,69 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(113104.3/230/445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

C7 ILLKIRCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R. C. Luxembourg B 112.875.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COLYZEO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, le 7 juillet 2004, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.562, et dont les statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1111, en date du 4 novembre 2004, page 53.306,

ici représentée par Monsieur Gautier Rochez, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de C7 ILLKIRCH, S.à r.l., qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après dénommée la «Société»), et, en particulier, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après dénommée la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les «Statuts»).

2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant (défini à l'article 8) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

3. Objet

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et droits, les mettre en valeur, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, contracter des emprunts ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et accorder à ses filiales ou toutes sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou encore à toutes sociétés qui seraient associés de la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.3 La Société pourra aussi réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (ci-après dénommées les «Parts Sociales» ou, chacune, une «Part Sociale»). Chaque Part Sociale a une valeur nominale de cent euros (100 EUR). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, si bien que seul un propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable du Gérant.

Titre III.- Gérance

8. Gérance

8.1 La Société est gérée par un Gérant (ci-après dénommé le «Gérant»). Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.

8.2 Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

9. Pouvoirs du gérant

Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

10. Représentation de la société

La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

11. Délégation et mandataires du gérant

11.1 Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

12.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

12.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

12.3 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

13. Tenue d'assemblées générales

13.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant.

13.2 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.

13.3 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

14. Majorités

14.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2 Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

14.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

Titre V.- Exercice social

15. Exercice social

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant. Le Gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

16. Droit de distribution sur les parts

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.

16.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant à condition:

16.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et

16.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Titre VI.- Liquidation

17. Causes de dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18. Liquidation

18.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

19. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le comparant, représenté comme dit ci-dessus, déclare que le capital social a été souscrit comme suit:

COLYZEO, S.à r.l	125 Parts Sociales
Total: cent vingt-cinq Parts Sociales	125 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cent cinquante euros (1.750 EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.540.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and five, on the twenty-first of December.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

COLYZEO, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed drawn up on 7 July 2004 by Luxembourg Notary Joseph Elvinger, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.562 and which articles have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1111 dated 4 November 2004, page 53.306, here represented by Mr Gautier Rochez, lawyer, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 15 December 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name

There is hereby formed a private limited liability company under the name of C7 ILLKIRCH, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and, in particular, by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles»).

2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Manager (as defined in article 8) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be tempo-

rarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measure will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

3. Object

3.1 The corporate object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises, as well as the administration, the management, the control and the development of those participating interests.

3.2 In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and rights of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any company or enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option or in any other way, any securities and rights, to borrow and raise money in any manner and to grant to its subsidiaries or any other company in which the Company has a direct or indirect interest or or any company being a shareholder of the Company any assistance, loans, advances or guarantees.

3.3 The Company may also perform all legal, commercial, technical and financial transactions, any transactions in respect of real estate or moveable property, and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object. without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

4. Duration

The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty-five (125) shares (hereafter referred to as the «Shares» and each as a «Share»). Each Share has a nominal value of one hundred Euro (EUR 100). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred.

5.3 All Shares will have equal rights.

6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Manager.

Chapter III.- Management

8. Management

8.1 The Company is managed by one manager (hereafter referred to as the «Manager»). The Manager needs not to be Shareholder.

8.2 The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.

9. Power of the manager

In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

10. Representation of the company

The Company shall validly be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

11. Delegation and agent of the managers

11.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

12. Powers of the general meeting of shareholders - Votes

12.1 All powers not expressly reserved to the Manager by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

12.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

12.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.

12.4 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

13. Holding of general meetings

13.1 Shareholders' meetings may always be convened by the Manager.

13.2 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of February of each year.

13.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

14. Majorities

14.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.

14.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V.- Business year

15. Business year

15.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager. The Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distribution right on shares

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five per cent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

16.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager provided that:

16.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and

16.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

Chapter VI.- Liquidation

17. Causes of dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18. Liquidation

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company' share capital.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

19. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

26876

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2006.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated here above, declares that the capital has been subscribed as follows:

COLYZEO, S.à r.l.	125 Shares
Total: one hundred and twenty-five Shares.	125 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred and fifty Euro (1,750 EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Manager for an undetermined period: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of its single Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

2) The Company shall have its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signé: G. Rochez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 80, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

G. Lecuit.

(114070.3/220/374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

COSMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.830.

Extrait du conseil d'administration du 5 décembre 2005

Successivement, le Conseil d'Administration a accepté les démissions de Pierre-Paul Cochet, Michel Di Benedetto et Dominique Moinil et a décidé de coopter:

- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires demeurant à Luxembourg,
- FMS SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg,
- S.G.A. SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Les nominations seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour copie conforme

S.G.A. SERVICES

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108047.3/1023/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

GAZEBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 56.040.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL02847, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

GAZEBO S.A.

V. Arnò / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(107934.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

PATRICIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 34.377.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Signature.

(108017.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

SUNRISE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 38.555.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Signature.

(108021.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

EPI Q2 OPTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 109.974.

Le bilan pour la période du 26 juillet 2005 (date de constitution) au 31 août 2005, enregistré à Luxembourg le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Signature.

(108024.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

BENCHLEY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 27.617.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2005

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108023.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

BOIS CHAMP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 33.411.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2005

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108027.3/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

EONTECH VENTURES S.A. & ALPHA S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 86.050.

L'an deux mille cinq, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

Maître Jean-Michel Schmit, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de EONTECH VENTURES S.A. & ALPHA S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.050, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 décembre 2001, publié au Recueil Spécial du Mémorial C n° 811 du 29 mai 2002, (la «Société»), et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 17 octobre 2005 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C, en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolutions du gérant de la Société, prises le 18 novembre 2005.

Une copie du procès-verbal desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 149.500,-) divisé en cent sept mille six cent quarante (107.640) actions de catégorie A et onze mille neuf cent soixante (11.960) actions de catégorie B, d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, intégralement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article six des statuts de la Société, le montant du capital autorisé de la Société est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) divisé en trois cent soixante mille (360.000) actions de catégorie A et quarante mille (40.000) actions de catégorie B, d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.

III.- Qu'en vertu du même article six des statuts, le gérant de la Société a été autorisé à décider de l'augmentation du capital social de la Société en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé de la Société et de modifier l'article six des statuts de la Société de manière à refléter cette augmentation de capital.

IV.- Que le gérant de la Société a décidé le 18 novembre 2005, en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article six des statuts de la Société, de réaliser une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en vue de porter le capital social souscrit de la Société de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 149.500,-) à celui de cent soixante-deux mille euros (EUR 162.000,-) par la création et l'émission de neuf mille (9.000) nouvelles actions de la catégorie A et mille (1.000) nouvelles actions de la catégorie B d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

V.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article six des statuts de la Société, le gérant de la Société a accepté la souscription de la totalité des neuf mille (9.000) nouvelles actions de la catégorie A et des mille (1.000) nouvelles actions de la catégorie B, de même que la libération intégrale en numéraire de ces actions ensemble avec le paiement d'une prime d'émission par les actionnaires existants de la Société comme suit:

Souscripteur	Capital souscrit (EUR)	Nombre et catégorie d'actions souscrites	Libération et prime d'émission payée (EUR)
		2.495	
ASF OLIVE PARTNERSHIP	3.118,75	actions catégorie A 448	173.227,85
BANCA POPOLARE DELL'ETRURIA E DEL LAZIO ..	560,00	actions catégorie A 448	31.104,64
BANCA LOMBARDA	560,00	actions catégorie A	31.104,64

		3.359	
TORO ASSICURAZIONI, S.p.A.	4.198,75	actions catégorie A	233.215,37
		2.250	
THE EUROPEAN INVESTMENT FUND	2.812,50	actions catégorie A	156.217,50
		1.000	
EONTECH VENTURES S.A.	1.250,00	actions catégorie B	1.250,00
		9.000	
		actions catégorie A	
		1.000	
Total	12.500,00	actions catégorie B	626.120,00

VI.- Que les neuf mille (9.000) actions de la catégorie A et les mille (1.000) actions de catégorie B ont été souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement par des versements en numéraire; qu'en outre une prime d'émission totale de six cent treize mille six cent vingt euros (EUR 613.620,-) a été versée correspondant à la libération intégrale d'une prime d'émission de soixante-huit euros et dix-huit cents (EUR 68,18) par action de catégorie A.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Capital social. «Le capital social souscrit est de cent soixante-deux mille euros (EUR 162.000,-) divisé en cent seize mille six cent quarante (116.640) actions de catégorie «A» et douze mille neuf cent soixante (12.960) actions de catégorie «B» ayant toutes la même valeur nominale qui est d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, toutes intégralement libérées.»

Evaluation - Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à la somme de huit mille euros.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-M. Schmit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2005, vol. 899, fol. 17, case 3. – Reçu 6.261,20 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(108905.3/239/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

EONTECH VENTURES S.A. & ALPHA S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 86.050.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(108906.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

SOCIETE EXPRESSE CONDITIONNEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 55.650.

Extrait du conseil d'administration du 1^{er} juillet 2005

Le Conseil d'Administration accepte la démission de CREDIT LYONNAIS MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué à la gestion journalière et décide de coopter FMS SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué à la gestion journalière.

Ces nominations seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108050.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

SCORLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 26.722.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le douze décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société SCOR, une société de droit français ayant son siège social à F-92074 Paris La Défense Cédex, 1, avenue du Général de Gaulle,

ici représentée par Mme Nathalie Krachmanian, Legal Manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire ès-qualités qu'il agit, a exposé au notaire:

Qu'elle est la seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme SCORLUX S.A., établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 12 octobre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 10 du 12 janvier 1988,

modifié suivant acte sous seing privé de l'assemblée générale le 17 juin 1999, en application de l'article 1^{er} de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 657 du 30 août 1999,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 35 du 14 janvier 2003,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 35 du 14 janvier 2003,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 juin 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 26.722,

avec un capital social de 6.000.000,- EUR représenté par 6.000 actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR chacune.

La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la société, déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société.

La comparante nomme la société AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE) en tant que liquidateur.

Que l'activité de la société ayant cessé, la comparante par son mandataire ès-qualités qu'elle agit, a déclaré dissoudre purement et simplement la société SCORLUX S.A. à partir de ce jour, et qu'ainsi l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout le passif de la société dissoute, dont ne dépend aucun immeuble.

Ensuite, par suite de cette liquidation, l'actionnaire unique a donné pleine et entière décharge aux administrateurs et au liquidateur de la société.

Qu'il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

Que l'actionnaire unique s'engage, finalement, à faire conserver les livres et les documents de la société à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg pour une période de cinq ans.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 1.350,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Krachmanian, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 64, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 décembre 2005.

P. Decker.

(111862.3/206/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.